



Société anonyme au capital de 12.120.814,10 euros  
Siège social : 8, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris  
342 376 332 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société Iliad (la « **Société** ») à l'effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat comptable dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du présent rapport de gestion, ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

# 1. RAPPORT D'ACTIVITE 2010

## Principales données financières consolidées

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 déc. 2010	Exercice clos le 31 déc. 2009	Exercice clos le 31 déc. 2008
<b>COMPTE DE RESULTAT :</b>			
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>2 038,3</b>	<b>1 954,5</b>	<b>1 565,0</b>
Charges nettes d'exploitation .....	-1 560,4	-1 595,1	-1 362,0
Résultat opérationnel courant .....	477,9	359,4	203,0
Autres produits et charges opérationnels.....	61,0	-26,5	-30,7
Résultat opérationnel .....	538,9	332,9	172,3
Résultat financier.....	-49,5	-49,0	-19,5
Impôts sur les résultats .....	-176,3	-109,0	-52,3
Résultat net .....	313,1	175,9	100,4
<b>EBITDA</b> .....	<b>798,1</b>	<b>661,4</b>	<b>524,7</b>
<b>BILAN :</b>			
Actifs non-courants .....	1 904,4	1 602,9	1 545,0
Actifs courants .....	516,2	820,8	695,2
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i> .....	<i>347,5</i>	<i>633,9</i>	<i>335,7</i>
Actifs destinés à être cédés .....	71,6	31,5	16,8
<b>Total de l'actif</b> .....	<b>2 492,2</b>	<b>2 455,2</b>	<b>2 257,0</b>
Capitaux propres .....	1 078,3	764,4	597,5
Passifs non-courants .....	1 016,0	1 140,5	1 227,8
Passifs courants .....	397,9	550,3	431,7
<b>Total du passif</b> .....	<b>2 492,2</b>	<b>2 455,2</b>	<b>2 257,0</b>
<b>TRESORERIE :</b>			
Flux net de trésorerie généré par l'activité .....	874,9	734,3	474,2
Flux net de trésorerie lié aux investissements .....	-793,7	-424,2	-1 159,2
Flux net de trésorerie lié au financement .....	-374,1	-17,1	799,4
Variation de trésorerie .....	-292,9	293,0	114,4
Trésorerie de clôture .....	337,5	630,4	337,4

## *Préambule - Définitions*

Les états financiers du Groupe ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture.

À diverses reprises dans ce rapport de gestion les notions suivantes sont utilisées :

*Marge brute* : la marge brute est définie comme le chiffre d'affaires moins les achats consommés.

*EBITDA* : résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations et des avantages de personnel (correspondant aux charges de rémunérations non monétaires liées aux salariés).

Ces indicateurs sont utilisés par le Groupe comme mesure de la performance opérationnelle.

Par ailleurs, au regard des différences constatées dans les définitions relatives à l'ADSL données par les opérateurs, Iliad souhaite préciser à nouveau les définitions utilisées depuis le lancement de son service.

*Abonnés dégroupés* : abonnés qui ont souscrit à l'offre ADSL du Groupe dans un central téléphonique dégroupé par Free.

*Abonnés Haut Débit (ou Broadband)* : abonnés ayant souscrit une offre ADSL ou FTTH du Groupe.

*ARPU Haut Débit (Revenu Moyen par Abonné Haut Débit)* : inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de mise en service et de résiliation), divisé par le nombre total d'abonnés Haut Débit facturés sur la période.

*Free Cash Flow ADSL* : EBITDA moins les investissements réalisés dans le cadre d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles liées à l'activité ADSL.

*FTTH* : « *Fiber To The Home* » : est une solution de desserte fibre optique de bout en bout entre le central de raccordement (NRO) et l'utilisateur.

*Nombre total d'abonnés Haut Débit* : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à l'offre Haut Débit de Free ou d'Alice après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée.

*Recrutement* : correspond à la différence entre le nombre total d'abonnés Haut Débit à la fin de deux périodes différentes.

*Ratio d'endettement (ou Leverage)* : correspond au rapport entre la dette nette (passif financier court et long terme moins la trésorerie et équivalents de trésorerie) et l'EBITDA.

## 1.1 ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE ET DE SES RESULTATS

Le groupe Iliad (le « **Groupe** ») est aujourd'hui un acteur majeur sur le marché des télécommunications fixes en France, avec une part de marché dans l'ADSL de 23% au 31 décembre 2010.

Les activités du Groupe Iliad se décomposent en deux secteurs identifiés sur la base de critères opérationnels :

- **le secteur Haut Débit** qui regroupe les activités d'accès (exploitées sous les marques Free et Alice), d'hébergement (exploitées sous les marques Online, BookMyName, Dedibox et Iliad Entreprises), l'activité d'assistance abonnés (au sein des sociétés Centrapel, Total Call, Free, Protelco et Call One BPO), les activités Wimax (au sein de la société IFW) l'activité mobile (au sein de la société Free Mobile), les activités liées au déploiement de la fibre optique « FTTH » (Free Infrastructure, IRE, Immobilière Iliad et Citéfibre) et les activités de paris sportifs et de jeux de cercle (exploitées par la société Iliad Gaming) ;
- **le secteur Téléphonie Traditionnelle** qui regroupe les activités de téléphonie fixe commutée (exploitées sous les marques One.Tel et Iliad Telecom), de l'activité annuaire (principalement l'annuaire inversé sur Minitel, téléphone, Internet et SMS, exploité sous la marque ANNU) et l'activité de courtage en assurance (exploitée par la société Assunet).

L'organisation des secteurs reflète la contribution dominante de l'ADSL et des services à valeur ajoutée au sein du secteur Haut Débit ainsi que le déclin programmé des autres activités du Groupe rassemblées au sein du secteur Téléphonie Traditionnelle. Le secteur Haut Débit représente au 31 décembre 2010 plus de 99% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Ces secteurs pourraient être modifiés à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

### 1.1.1 Formation du chiffre d'affaires

#### (a) Chiffre d'affaires Haut Débit

##### *Présentation des offres et services disponibles sous les marques Free et Alice*

Le Groupe propose différentes offres d'accès à Internet à ses abonnés avec mise à disposition d'une box et sans frais d'accès au service :

- **l'offre Haut Débit illimité via ADSL** qui permet aux abonnés d'accéder à l'Internet avec un débit minimum de 2 Mbps, pouvant atteindre les 28 Mbps (constatés) dans les zones dégroupées, et 22 Mbps dans les zones non-dégroupées en fonction de l'éligibilité de la ligne. Ainsi deux types de prestations sont proposées :
  - **l'Option 1** (abonnés dégroupés) permettant au Groupe de commercialiser des offres transitant totalement sur son propre réseau,
  - **l'Option 5** (abonnés non dégroupés) permettant au Groupe de revendre une prestation de gros proposée par l'Opérateur historique,
- **l'offre à Très Haut Débit en Fibre optique (FTTH)** qui dans les zones ciblées par Free, permet aux abonnés de bénéficier d'un accès à Internet à Très Haut Débit (100 Mbps en réception et 50 Mbps en émission).

Ces offres permettent aux abonnés de bénéficier des services présentés ci-après :

- **la téléphonie.** Tous les abonnés bénéficient d'un service de téléphonie avec la gratuité totale des appels émis depuis leur modem vers les numéros fixes en France Métropolitaine (hors numéros courts et spéciaux), la Réunion, la Guadeloupe ainsi que vers 60 ou 100 destinations étrangères selon les offres. De plus, différentes offres sont proposées aux abonnés afin de bénéficier de la gratuité ou de la forfaitisation des appels émis vers les mobiles en France métropolitaine ;
  
- le Groupe propose la plus grande **offre télévisuelle** du marché en permettant à ses abonnés d'accéder à un service de télévision avec plus de 400 chaînes dont près de 60 ou 180 chaînes dans les premières offres de base. Le bouquet est enrichi de 30 chaînes Haute Définition.  
Fin juin 2010, le Groupe a annoncé l'ouverture de l'offre de télévision de rattrapage (Catch-up TV ou Replay) la plus complète du marché. Ses abonnés peuvent voir ou revoir les programmes de 34 chaînes dans les 7 jours qui suivent leur diffusion, sans surcoût, sous réserve de disponibilité, pour les chaînes accessibles dans le cadre du forfait.  
Après avoir proposé à ses abonnés des programmes en 3D à l'occasion de la Coupe du Monde 2010 de Football, le Groupe a annoncé en septembre 2010 le lancement de plusieurs chaînes en 3D. Il est ainsi le premier opérateur en France à diffuser de véritables chaînes en 3D (5 chaînes au 31 décembre 2010, dont 2 dans l'offre de base) et réaffirme son avance technologique sur ses concurrents.  
L'abonnement aux chaînes du groupe Canal+ est également possible depuis sa Freebox ou Alicebox ;
  
- **la vidéo à la demande (VoD).** Les abonnés (en zones dégroupées et selon les critères d'éligibilité de ligne) disposent d'un accès à un service de vidéo à la demande proposant plusieurs plateformes telles que Canalplay, TF1 Vision, Cinéma[s] à la demande, M6 VoD ou Vodeo.tv. Ce service permet d'accéder à un catalogue de films vendus à partir de 0,99 euros et de les visionner sur son téléviseur à toute heure du jour et de la nuit. Un film commandé, à l'aide de sa télécommande, peut être visionné jusqu'à 48 heures et est proposé avec toutes les fonctionnalités d'un DVD.  
Il est à noter que l'offre Freebox Révolution, dernière offre présentée par le Groupe, propose une véritable encyclopédie du cinéma à portée de télécommande. En effet, en s'associant à Allociné, le Groupe donne accès à ses abonnés à la seconde base mondiale de données sur le cinéma et les séries. Les abonnés ayant souscrit à l'offre pourront ainsi accéder depuis leur téléviseur aux fiches de près de 80 000 films et 7 000 séries ;
  
- **la vidéo à la demande par abonnement via (S-VoD).** Les abonnés (en zones dégroupées et selon les critères d'éligibilité de ligne), peuvent souscrire à partir de 0,99 euros par mois à un service d'abonnement mensuel pour une offre de contenu à la demande. Au cours de l'année 2010, Free a décliné ce service autour de treize offres, permettant d'accéder en illimité à des univers thématiques contenant de nombreuses vidéos et séries régulièrement renouvelées ;
  
- **l'offre de jeux HD.** Free propose aux abonnés ayant souscrit à l'offre Freebox Révolution d'accéder à une console de jeux. En s'associant à Gameloft, leader mondial dans le développement et l'édition de jeux vidéos téléchargeables, le Groupe se montre une nouvelle fois précurseur en proposant la première offre de jeux HD sur une box triple-play.

### *Offres et services d'hébergement disponibles sous les marques Online, Dedibox et Iliad Entreprises*

L'activité d'hébergement correspond à la vente d'espaces d'hébergement non-dédiés pour sites Internet, à l'hébergement de serveurs dédiés et à des solutions d'infogérance sur-mesure

Les services d'hébergement non-dédiés proposés sous la marque Online sont facturés sur une base annuelle fixe par nom de domaine ou par site.

L'offre de serveurs dédiés proposée sous la marque Dedibox est destinée aux PME et aux particuliers. Facturés sur une base mensuelle, les abonnés disposent d'une plate-forme technique Haut Débit, multi-usages et connectée au réseau Internet de manière permanente. Différentes formules sont proposées aux abonnés selon qu'ils souhaitent héberger leurs sites e-commerce, leurs serveurs de messageries, des sauvegardes de données ou leur applications qu'elles soient légères ou exigeantes en ressources.

Le Groupe dispose également d'une marque destinée à 100% aux professionnels. La marque Iliad Entreprises propose des offres d'infogérance sur-mesure à ses clients afin de répondre très précisément à leurs besoins, de la délocalisation d'infrastructures jusqu'à l'infogérance globale de leurs projets, en passant par une assistance opérationnelle limitée à un domaine de compétence.

### *Autres activités du secteur Haut Débit*

Les autres activités du secteur Haut Débit réalisent un chiffre d'affaires issu principalement de la commercialisation d'espaces publicitaires sur le portail de Free, de la commercialisation des offres « Accès sans abonnement » et « Forfait 50 heures », de la vente de minutes commutées au secteur Téléphonie Traditionnelle ainsi que la vente de cartes WiFi et matériels connexes, de l'offre de présélection, des offres de migrations vers le dégroupage et du renouvellement des modems. En 2010, le Groupe a obtenu au travers de la société Iliad Gaming un agrément de jeux en ligne auprès de l'Arjel. Le chiffre d'affaires généré par les offres de jeux de cercle et de paris sportifs est intégré dans cette rubrique

#### **(b) Chiffre d'affaires Téléphonie Traditionnelle**

Le chiffre d'affaires du secteur Téléphonie Traditionnelle se décompose de la manière suivante :

- l'offre de **One.Tel** est une offre de téléphonie en présélection sans abonnement. En s'inscrivant au service One.Tel, l'abonné autorise One.Tel à faire une demande de présélection sur sa ligne auprès de l'Opérateur historique, de sorte que tous les appels émis depuis son poste fixe soient transmis et facturés par One.Tel (hors numéros spéciaux). L'abonné bénéficie alors des tarifs de One.Tel sur toutes ses communications locales, nationales, internationales et vers les mobiles. L'abonné bénéficie également de l'offre à 0,01 euro TTC par minute pour tous ses appels locaux et nationaux. A la fin de chaque mois, le montant total des communications effectuées par chaque abonné est calculé afin d'établir la facture qui sera envoyée pour règlement sous 15 jours ;
- les offres de **ANNU**, l'annuaire inversé par Minitel, téléphone, Internet et SMS. Le service sur Minitel est directement facturé par l'Opérateur historique sur la facture téléphonique de l'utilisateur et fait l'objet d'un reversement à l'éditeur du service. Dans le cas de ANNU, ce reversement est de 36,93 euros par heure. Les sommes dues par l'Opérateur historique au titre de ces reversements sont payées tous les deux mois ;

- **Assunet**, qui exerce une activité de courtier d'assurances, tire ses revenus des commissions sur vente de contrats d'assurance à des particuliers et à des sociétés du Groupe ;
- **Iliad Telecom** a une activité de téléphonie en présélection pour les entreprises.

### 1.1.2 Coûts opérationnels de l'ADSL en Option 1 (abonnés dégroupés) et de l'ADSL en Option 5 (abonnés non dégroupés)

#### Les offres ADSL de Free et d'Alice reposent sur deux types de prestations

- **d'une part, l'Option 1** (abonnés dégroupés) où le Groupe commercialise des offres Free et Alice transitant totalement sur son propre réseau. Les abonnés ont le choix entre le dégroupage partiel et le dégroupage total. Dans le cas du dégroupage partiel, l'abonné souscrit à l'offre Haut Débit mais continue à payer à l'Opérateur historique un abonnement correspondant à la location de sa ligne téléphonique et conserve la possibilité d'émettre et de recevoir des appels téléphoniques avec l'Opérateur historique. Dans le cas du dégroupage total, l'abonné n'a plus de lien commercial avec l'Opérateur historique et ne paie donc plus son abonnement. Dans ce cas, toutes les communications téléphoniques transitent au travers de la connexion Haut Débit.

En Option 1, les coûts directs par abonnement et par mois, tels que mentionnés dans l'offre de référence du dégroupage sont les suivants au 31 décembre 2010 :

#### Coûts opérationnels Option 1 (dégroupage partiel)

- Location de la paire de cuivre et du filtre ADSL : .....2,90 euros
- Autres coûts (câble de renvoi, location salle, LFO...) : .....2,10 euros

#### Coûts opérationnels Option 1 (dégroupage total)

- Location de la paire de cuivre : .....9,00 euros
- Autres coûts (câble de renvoi, location salle, LFO...) : .....2,10 euros

- **d'autre part, l'Option 5** (abonnés non dégroupés) où Free et Alice revendent une prestation de gros proposée par l'Opérateur historique.

En Option 5, pour un abonnement vendu au même prix, les coûts par abonnement et par mois sont composés des coûts d'accès et des coûts liés à la prestation de collecte.

Dans l'offre « DSL Access », l'abonnement mensuel était fixé à 8,30 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, le prix applicable est de 7,30 euros.

L'abonnement mensuel pour l'offre « DSL Access Only », était fixé à 14,90 euros par mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, le prix applicable est de 14,15 euros.

A ces coûts, s'ajoute la prestation de collecte IP-ADSL dont la charge est variable en fonction du débit utilisé par la totalité des abonnés Option 5. Les conditions spécifiques fixées au 1<sup>er</sup> mars 2010 sont les suivantes :

- Consommation (par Mbit/s) : .....30,00 euros
- Frais d'accès : .....3,20 euros

La marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sont donc sensiblement différentes entre l'offre relevant de l'Option 1 et celle relevant de l'Option 5, l'offre relevant de l'Option 1 présentant des niveaux de marge significativement supérieurs.

L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion de ses abonnés en Option 1, notamment en faisant migrer son parc d'abonnés de l'Option 5 vers l'Option 1 ou, lorsque cela est techniquement possible, en proposant directement une offre en Option 1 aux nouveaux abonnés résidant dans une zone de dégroupage.

### **1.1.3 Investissements et dotations aux amortissements**

#### **(a) Haut Débit**

Le Groupe a déployé un réseau de télécommunication en France métropolitaine. L'essentiel des fibres optiques sous-jacentes à ce réseau est exploité au travers de contrats d'IRU (*Indefeasible Right of Use*) d'une durée comprise entre 10 et 27 ans, prévoyant un paiement unique lors de la mise à disposition de la fibre. Ces IRU sont comptabilisés en actifs corporels au bilan et font l'objet d'amortissements sur une période correspondant à la durée du contrat.

Tout comme les coûts opérationnels entre l'Option 1 et l'Option 5 diffèrent significativement, les investissements varient également entre ces deux options de façon significative.

L'Option 1 nécessite la mise à disposition d'une box (Freebox ou Alice Box) et d'un DSLAM Freebox, ainsi que le règlement à l'Opérateur historique des frais d'accès au service de dégroupage (appelés également frais de câblage ou FAS), ainsi que les frais de logistique et d'envoi des modems :

- au cours de l'année 2010, les abonnés ont été équipés de la Freebox HD dont le coût est resté stable à environ 180 euros. Depuis le 14 décembre 2010, la souscription à l'offre Freebox Révolution est proposée. La dernière génération de boîtiers intègre les dernières technologies (Courant Porteur en ligne, NAS de 250 Go, lecteur Blu-ray, télécommande giroscopique, manette de jeux, haut-parleurs, etc) pour un coût d'environ 300 euros.
- les frais d'accès au service du dégroupage, facturés par l'Opérateur historique, sont de 50 euros par abonné pour le dégroupage total et de 60 euros par abonné pour le dégroupage partiel.

En 2010, les frais d'accès, les frais de logistique, les Freebox HD et les DSLAM ont fait l'objet d'un amortissement sur une période de quatre ans à compter de la mise en service.

En 2010, dans le cadre de l'Option 5, le montant total de l'investissement est plus faible puisque la majorité des nouveaux abonnés est équipée de Freebox version 4, déjà en cours d'amortissement. Dès lors les principaux frais engagés sont constitués des frais d'accès facturés par l'opérateur historique :

- Frais d'accès au service « DSL Access » : .....49,00 euros
- Frais d'accès au service « DSL Access Only » : .....54,00 euros
- Frais d'accès au service « DSL Access Only »  
(accès préalablement détenu par l'opérateur) : ..... 17,00 euros

Ces frais d'accès sont également amortis à compter de la mise en service sur une période de quatre ans.

### **(b) Déploiement d'un réseau « FTTH »**

Dans le cadre du plan de déploiement de son réseau de fibre optique (FTTH), le Groupe, à travers ses filiales Free Infrastructure, IRE et Immobilière Iliad, est amené à réaliser de nouveaux investissements dans les infrastructures réseaux.

Le déploiement de ces réseaux est constitué de quatre phases :

- l'acquisition de locaux pour la réalisation de Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ;
- le déploiement « horizontal », qui consiste à acheminer de la fibre optique depuis le NRO jusqu'aux pieds des immeubles ;
- le déploiement « vertical », qui consiste à poser des fibres optiques dans les immeubles, jusqu'aux paliers ;
- le raccordement de l'abonné.

Les acquisitions de NRO sont majoritairement financées en leasing sur douze ans, et seulement certains sites sont acquis en nom propre. Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait ainsi 209 sites, contre 109 un an plus tôt.

Le déploiement « horizontal », actuellement la priorité du Groupe, est réalisé soit en propre par les équipes du Groupe, soit par des sous-traitants et au travers de l'offre d'accès aux fourreaux de l'Opérateur historique.

Au cours de l'année 2010, le Groupe a (i) conformément à ses objectifs, maintenu ses efforts de déploiement afin d'avoir couvert horizontalement l'essentiel de Paris à fin 2010, et (ii) intensifié les déploiements « horizontaux » en dehors de Paris, en utilisant l'offre d'accès aux fourreaux de l'Opérateur historique.

Le Groupe compte actuellement près de 3,6 millions de prises déployées ou en cours de déploiement dans 100 villes en France. A fin 2010, le Groupe avait mis en œuvre les premiers déploiements « verticaux » dans le cadre des accords de mutualisation. Le Groupe anticipe une accélération progressive de ses déploiements au sein des immeubles en 2011. Ainsi le Groupe a signé des accords avec plus de 500 000 foyers pour être opérateurs d'immeuble et a accès à un parc de plus de 1 000 000 foyers raccordés par Orange et SFR.

### **(c) Déploiement d'un réseau radioélectrique de troisième génération**

Le 12 janvier 2010, le Groupe, via sa filiale Free Mobile, a été autorisé à utiliser les fréquences dans les bandes 2,1 Ghz et 900 Mhz pour établir et exploiter un réseau radioélectrique de troisième génération en Métropole.

Depuis l'acquisition de cette licence pour 242,7 millions d'euros, la société Free Mobile a mené à bien la sélection de ses principaux prestataires : équipementiers, prestataires de déploiement de sites et grands bailleurs (dont TDF) pour les sites radios. Free Mobile a d'ores et déjà conclu de nombreux contrats pour le déploiement de son réseau avec près de 90 sociétés, soit environ 3 000 personnes se consacrant actuellement au projet Free Mobile.

Conformément à ses engagements vis-à-vis de l'ARCEP, Free Mobile souhaite, a minima :

- avoir une couverture :
  - de 27% de la population à horizon début 2012 ;
  - de 75% de la population en 2015 ;
  - et de 90% de la population en 2018.
  
- lancer une offre commerciale en 2012.

En 2010, les investissements mobiles se sont élevés à 262 millions d'euros dont 242,7 millions d'euros pour la licence. Le montant cumulé des investissements réseau prévus dans le cadre de ce déploiement s'élève à 1 milliard d'euros, et les décaissements réseau sur 2011 devraient se situer entre 150 et 200 millions d'euros.

## **1.2 ELEMENTS CLES DE L'ANNEE 2010**

### Groupe :

Le chiffre d'affaires du Groupe progresse de 4,3% entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, pour s'établir pour la première fois à plus de 2 milliards (2 038,3 millions d'euros). Cette progression résulte de la combinaison du dynamisme de la croissance sous la marque Free et de l'effet dilutif d'Alice sur la période.

Au cours de l'année 2010, le Groupe a très fortement amélioré sa rentabilité (croissance de 20,7% de l'EBITDA par rapport à l'exercice 2009), grâce à la poursuite du développement d'un modèle de croissance rentable sur son périmètre historique et au redressement financier rapide d'Alice.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 477,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 359,4 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une progression de 33% sur la période. Cette évolution s'explique par l'amélioration de la rentabilité présentée précédemment, et par la quasi-stabilité du ratio des dotations aux amortissements sur le chiffre d'affaires.

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 le Groupe a très fortement augmenté son résultat net en passant de 175,9 millions à 313,1 millions d'euros.

Cette progression s'explique par :

- la forte augmentation du résultat opérationnel courant du Groupe détaillée précédemment ;
- la prise en compte d'un résultat non récurrent de 61 millions d'euros.  
Ce résultat se compose (i) de produits exceptionnels pour 125 millions d'euros, (ii) de la dépréciation de la licence Wimax pour 40 millions d'euros et (iii) de provisions diverses non récurrentes ;
- la fin des coûts de restructuration liés à l'acquisition et à l'intégration d'Alice.

La progression de la rentabilité du Groupe s'est accompagnée d'une très forte **génération de trésorerie de l'activité ADSL** puisque le Groupe a généré 436 millions d'euros sur l'année 2010 (contre 328 millions d'euros un an plus tôt). Ainsi, sur l'année 2010 le Groupe affiche un Free Cash Flow à l'équilibre, et ce malgré un contexte d'investissements importants.

#### Périmètre historique :

Le Groupe a réussi à maintenir une croissance soutenue tout en améliorant sa rentabilité :

- **une croissance organique du chiffre d'affaires (+9%)** entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010,
- **une marge d'EBITDA record à plus de 40% et en progression de plus de 1,1 points entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010**, grâce à l'effet vertueux de la poursuite du dégroupage et à l'évolution maîtrisée des principaux postes de charge.

#### Alice :

L'année 2010 a été marquée par le redressement financier rapide d'Alice en raison :

- **de l'effet favorable sur l'année des mesures prises en 2009**, notamment au niveau des coûts de réseau, du système d'information et des frais de structure ;
- **du dégroupage des abonnés Alice dans les zones couvertes par le réseau de Free**, permettant ainsi de maximiser la marge brute générée par les abonnés.

Ces différentes mesures ont permis à **Alice d'avoir une contribution positive à l'EBITDA du Groupe de 83,2 millions d'euros en 2010**, contre 23,7 millions d'euros l'année précédente. En 2010, Alice a eu un impact relatif sur le résultat net et le Free Cash Flow du Groupe.

### 1.3 COMPARAISON DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2010 ET AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Variation %
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>2 038,3</b>	<b>1 954,5</b>	<b>4,3%</b>
Achats consommés .....	-899,5	-920,3	-2,3%
<b>Marge brute</b> .....	<b>1 138,8</b>	<b>1 034,2</b>	<b>10,1%</b>
	55,9%	52,9%	-
Charges de personnel .....	-104,4	-108,6	-3,9%
Charges externes .....	-144,1	-154,0	-6,4%
Impôts et taxes .....	-37,3	-42,9	-13,1%
Dotations aux provisions .....	-29,0	-29,3	-1,0%
Autres produits et charges d'exploitation.....	-25,9	-38,0	-31,8%
<b>EBITDA</b> .....	<b>798,1</b>	<b>661,4</b>	<b>20,7%</b>
	39,2%	33,8%	-
Charges sur avantages de personnel.....	-8,1	-7,3	11,0%
Dotations aux amortissements .....	-312,1	-294,7	5,9%
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....	<b>477,9</b>	<b>359,4</b>	<b>33,0%</b>
Autres produits et charges opérationnels.....	61,0	-26,5	-330,2%
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>538,9</b>	<b>332,9</b>	<b>61,9%</b>
	26,4%	17,0%	-
Résultat financier .....	-49,5	-49,0	1,0%
Charges d'impôt.....	-176,3	-109,0	61,7%
Résultat net des activités cédées .....	0,0	1,0	-100,0%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b> .....	<b>313,1</b>	<b>175,9</b>	<b>78,0%</b>

### 1.3.1 Analyse du résultat du Groupe

Conformément aux engagements du Groupe, le résultat net de l'ensemble consolidé a connu une très forte hausse. Il s'élève ainsi à 313,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 175,9 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une croissance de 78%.

#### (a) Chiffre d'affaires

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par secteur et types de revenus pour l'exercice 2010 et l'exercice 2009, ainsi que l'évolution, en pourcentage, entre ces deux périodes.

(en millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Variation %
<b>Revenus de l'activité Haut Débit hors intersecteurs .....</b>	<b>2 024,9</b>	<b>1 938,3</b>	<b>4,5%</b>
- Revenus de l'accès (ADSL ; accès sans abonnement ; forfaits bas débit) .....	1 975,9	1 900,9	3,9%
- Revenus hébergement et publicitaires.....	26,4	24,0	10,0%
- Autres revenus .....	22,6	13,4	68,7%
Revenus intersecteur .....	3,8	5,1	-25,5%
<b>Chiffre d'affaires Secteur Haut Débit .....</b>	<b>2 028,7</b>	<b>1 943,4</b>	<b>4,4%</b>
Revenus de l'activité Téléphonie Traditionnelle hors intersecteurs.....	13,4	16,2	-17,3%
Revenus intersecteur .....	27,7	24,0	15,4%
<b>Chiffre d'affaires Secteur Téléphonie Traditionnelle.....</b>	<b>41,1</b>	<b>40,2</b>	<b>2,2%</b>
Neutralisation des opérations intersectorielles.....	-31,5	-29,1	8,2%
<b>Chiffre d'affaires Groupe .....</b>	<b>2 038,3</b>	<b>1 954,5</b>	<b>4,3%</b>

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a augmenté de 83,8 millions d'euros, soit une augmentation de 4,3%. Le chiffre d'affaires s'établit pour la première fois à plus de 2 milliards en raison de la croissance continue du chiffre d'affaires du secteur Haut Débit. Le chiffre d'affaires du secteur Téléphonie Traditionnelle, quant à lui, représente une contribution de plus en plus négligeable.

#### *Revenus de l'accès à Internet*

En passant de 1 900,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 1 975,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires de l'accès à Internet a connu une croissance de 3,9% du fait :

- **de la croissance organique sur la marque Free** (+5% en 2010). Ainsi la base d'abonnés progresse de 191 000 abonnés sur la période ;
- **de l'effet de base négatif sur la marque Alice** (-16,7% en 2010), compte tenu de la disparition des activités de ventes en gros et de l'érosion de la base abonnés ;

	31 déc. 2010	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>Nombre total d'abonnés Haut Débit .....</b>	<b>4 534 000</b>	<b>4 456 000</b>	<b>4 225 000</b>
- Free .....	3 969 000	3 778 000	3 389 000
- Alice.....	565 000	678 000	836 000
<b>Abonnés dégroupés en % du total .....</b>	<b>89,2%</b>	<b>85,4%</b>	<b>78,7%</b>

■ **de la progression des services à valeur ajoutée.** Au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires lié à ces services s'est élevé à 489,3 millions d'euros contre 474,7 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une progression de plus de 3% sur la période. Cette évolution résulte :

- de la baisse de la part Téléphonie (Baisse des tarifs de la Terminaison d'appel fixes de 23,5% sur la période / Intégration de nouvelles destinations dans le forfait de base) ;
- de la contribution toujours croissante des services audiovisuels. Ainsi, au cours de l'année 2010 plus de 10 millions de VoD et d'abonnement S-VoD ont été souscrits, soit une progression annuelle de près de 18%.

Le succès commercial de l'offre Free et les synergies rendues possibles par l'intégration d'Alice ont permis au Groupe de maintenir un ARPU supérieur à 36 euros sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2010, pour atteindre 36,1 euros.

(En euros)	T4 2010 Incl. Alice	T4 2009 Incl. Alice	T4 2008 Incl. Alice
ARPU.....	36,1	36,5	35,9

#### *Revenus hébergement et publicitaires*

Le chiffre d'affaires de 26,4 millions d'euros généré par l'activité hébergement et publicité sur l'exercice 2010 correspond aux revenus issus de la commercialisation des noms de domaine en France et des prestations de services d'hébergement à valeur ajoutée, ainsi que de la commercialisation d'espaces publicitaires sur les portails de Free et d'Alice. Par comparaison, au 31 décembre 2009, les revenus hébergement et publicité étaient de 24 millions d'euros.

#### *Autres revenus de l'activité Haut Débit*

Les autres revenus de l'activité Haut Débit regroupent pour l'essentiel les produits résultant de la vente de carte WiFi, matériels connexes et autres composants. Ce chiffre d'affaires est en progression par rapport à l'exercice précédent sans pour autant être significatif sur le chiffre d'affaires de l'activité Haut Débit.

### *Revenus de l'activité Téléphonie Traditionnelle hors intersecteurs*

Le secteur de la Téléphonie Traditionnelle a une contribution négligeable en terme de chiffre d'affaires pour le Groupe en raison :

- de la forte hausse de l'activité Haut Débit (détaillée précédemment) et de son poids prépondérant ;
- de la fin des interconnexions indirectes ;
- dans une moindre mesure, de la baisse du nombre d'abonnés One.Tel.

### *Opérations intersectorielles*

Ces opérations, qui font intervenir deux sociétés du Groupe appartenant à des secteurs différents, consistent essentiellement en la revente au secteur Téléphonie Traditionnelle de prestations de télécommunications réalisées au titre du réseau exploité par Free. Ces opérations intersecteurs représentent 31,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, à comparer à 29,1 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ces opérations sont naturellement neutralisées dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

#### **(b) Marge brute**

La marge brute du Groupe s'élève à 1 138,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 1 034,2 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une progression de 10,1%. Le taux de marge brute progresse de 3,0 points pour atteindre 55,9% grâce à :

- **l'impact positif** de l'augmentation du taux de dégroupage, grâce au dynamisme commercial de la marque Free, et à l'ouverture de plus de 700 nouveaux NRA en 2010, permettant une amélioration du taux de dégroupage de 3,8 points. Le taux de dégroupage du Groupe atteint ainsi 89,2% au 31 décembre 2010 soit bien au-delà de l'objectif initialement fixé ;
- **la baisse des coûts opérationnels** ;
- **la croissance des services audiovisuels à valeur ajoutée**, détaillée précédemment ;
- **les résultats des synergies** déployées sur Alice.

#### **(c) Charges de personnel**

Les charges de personnel, hors avantages de personnel, ont représenté 5,1% du chiffre d'affaires Groupe au 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a maintenu ses efforts d'amélioration de la qualité de son service client en renforçant les équipes du service d'Assistance Technique de Proximité (ATP) permettant un dépannage immédiat de l'abonné à son domicile et en recrutant de nouveaux conseillers, afin d'améliorer la disponibilité de l'assistance téléphonique.

Il est important de noter que le service clients engendre des coûts supérieurs aux revenus générés par les appels entrants.

#### **(d) Charges externes**

Les charges externes du Groupe s'élèvent à 144,1 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 154 millions d'euros au 31 décembre 2009. La baisse de ces charges est principalement liée à la volonté du Groupe d'internaliser progressivement des fonctions d'Alice ayant fait l'objet d'une forte politique de sous-traitance avant leur intégration dans le Groupe.

#### **(e) Impôts et taxes**

Les impôts et taxes s'élèvent à 37,3 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 42,9 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ce poste intègre notamment le Compte de Soutien à l'Industrie des Programmes Audiovisuels (Cosip) et la taxe pour le financement de la télévision publique.

#### **(f) Dotations aux provisions**

Les dotations aux provisions s'élèvent à 29,0 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des provisions sur clients douteux sur la marque Alice.

#### **(g) Autres produits et charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation nettes des autres produits s'élèvent à 25,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 38 millions d'euros en 2009.

Ce poste correspond aux droits d'auteurs, aux créances clients irrécouvrables nettes de reprise de provisions et au résultat des cessions d'immobilisations. La forte diminution observée entre les deux exercices est essentiellement liée à la baisse des créances irrécouvrables sur la marque Alice.

#### **(h) EBITDA**

L'EBITDA du Groupe progresse de 20,7% à 798,1 millions d'euros au 31 décembre 2010 par rapport au 31 décembre 2009. Le ratio EBITDA sur le chiffre d'affaires gagne 5,4 points en s'établissant à 39,2% au 31 décembre 2010 contre 33,8% en 2009. Cette nette amélioration s'explique par :

- l'amélioration de la marge brute détaillée précédemment ;
- l'absorption de la base de coût fixe par une activité en croissance ;
- une contribution d'Alice de 83,2 millions d'euros à l'EBITDA du Groupe supérieure aux objectifs.

#### **(i) Résultat opérationnel**

Le résultat opérationnel s'élève à 538,9 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 332,9 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le résultat opérationnel du Groupe affiche ainsi une croissance de 61,9% entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, et ce en raison :

- de l'amélioration de l'EBITDA détaillée précédemment ;
- de la quasi stabilité du ratio des dotations aux amortissements sur le chiffre d'affaires (15,3% au 31 décembre 2010 contre 15,1% au 31 décembre 2009) induite par le maintien du coût des Freebox à 180 euros sur la période ;
- de la fin de la prise en charge des frais liés à la restructuration d'Alice.

## (j) Résultat net

Compte tenu de la forte croissance du résultat opérationnel et des éléments exceptionnels, le résultat net du Groupe s'élève à 313,1 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 175,9 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le Groupe affiche ainsi une très forte croissance (+78%) de son résultat net.

### 1.3.2 Comparaison des résultats des différents secteurs entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009

Le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation consolidés présentés précédemment dans les comptes ne correspondent pas à la somme des informations sectorielles présentées ci-dessous en raison du retraitement des opérations intersecteurs.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'activité Haut Débit qui représente dorénavant 99% du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel.

(en millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Variation %
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>2 028,7</b>	<b>1 943,4</b>	<b>4,4%</b>
Achats consommés .....	-899,5	-919,8	-2,2%
<b>Marge brute</b> .....	<b>1 129,2</b>	<b>1 023,6</b>	<b>10,3%</b>
	55,7%	52,7%	
Charges de personnel .....	-99,1	-104,1	-4,8%
Charges externes .....	-140,2	-149,3	-6,1%
Impôts et taxes .....	-36,8	-42,4	-13,2%
Dotations aux provisions.....	-28,6	-28,9	-1,0%
Autres produits et charges d'exploitation.....	-25,7	-37,8	-32,0%
<b>EBITDA</b> .....	<b>798,8</b>	<b>661,1</b>	<b>20,8%</b>
	39,4%	34,0%	
Charges sur avantages de personnel.....	-6,9	-6,0	15,0%
Dotations aux amortissements .....	-311,9	-294,6	5,9%
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....	<b>480,0</b>	<b>360,5</b>	<b>33,1%</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	50,6	-26,5	-
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>530,6</b>	<b>334,0</b>	<b>58,9%</b>

Les résultats du secteur Téléphonie Traditionnelle présentés ci-dessous représentent quant à eux une contribution de plus en plus négligeable sur le résultat du Groupe.

(en millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009	Variation %
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>41,1</b>	<b>40,2</b>	<b>2,2%</b>
<b>Marge brute</b> .....	<b>39,3</b>	<b>36,8</b>	<b>6,8%</b>
<b>EBITDA</b> .....	<b>-0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b> .....	<b>-2,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>-</b>
Autres produits et charges opérationnels .....	10,4	0,0	-
<b>Résultat opérationnel</b> .....	<b>8,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-</b>

### 1.3.3 Liquidités et investissements

Les flux de trésorerie et la position de liquidité du Groupe en 2010 ont principalement été marqués par les évolutions suivantes :

- une hausse de près de 33% du Free Cash Flow de l'activité ADSL à 436 millions d'euros ;
- les décaissements enregistrés dans le cadre du déploiement de l'activité mobile pour 262 millions d'euros ;
- un Free Cash Flow à l'équilibre au niveau Groupe ;
- l'allongement des sources de liquidité du Groupe avec le refinancement de la ligne de 1 200 millions d'euros (une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros), et la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

(en millions d'euros)	31 déc. 2010	31 déc. 2009
Flux net de trésorerie généré par l'activité.....	874,9	734,3
Flux net de trésorerie lié aux investissements.....	-793,7	-424,2
Flux net de trésorerie lié au financement.....	-374,1	-17,1
<b>Variation de trésorerie</b> .....	<b>-292,9</b>	<b>293,0</b>
Trésorerie de clôture .....	337,5	630,4

#### Flux net de trésorerie généré par l'activité :

Le flux net de trésorerie généré par l'activité du Groupe s'est élevé à 874,9 millions d'euros (incluant des encaissements exceptionnels de 125 millions d'euros) sur l'exercice 2010, contre un flux net de trésorerie généré par l'activité de 734,3 millions (incluant des encaissements exceptionnels pour 144 millions d'euros) sur l'année 2009.

#### Flux net de trésorerie lié aux investissements :

Le flux net de trésorerie lié aux investissements progresse fortement pour atteindre 793,7 millions d'euros sur l'année 2010, contre 424,2 millions d'euros en 2009. Cette évolution est le reflet de la

politique d'investissement volontariste du Groupe dans les projets de croissance, comprenant notamment :

- les investissements, liés à l'activité ADSL (incluant les investissements de réseau liés à l'augmentation du dégroupage, et les investissements abonnés liés aux modems et autres frais de raccordement) pour 326 millions d'euros sur l'année 2010 contre 308 millions d'euros en 2009. Cette légère hausse résulte de la production de Freebox Révolution pour 50 millions d'euros au cours du dernier trimestre 2010, afin de pouvoir servir les inscriptions dès le 3 janvier 2011 ;
- la progression des investissements FTTH hors crédit bail (+73% par rapport 2009), à 194 millions d'euros, compte tenu de l'accélération des déploiements « horizontaux » réalisés par le Groupe. Les investissements sous forme de crédit bail dans le cadre du projet FTTH se sont élevés à 50 millions d'euros sur l'année 2010.
- l'acquisition de la licence mobile de troisième génération pour 242,7 millions d'euros et les investissements hors licence en 2010 dans le mobile se sont élevés à près de 20 millions d'euros. Ces derniers ont été limités grâce aux conditions favorables négociées avec les fournisseurs.

#### Variation nette de la trésorerie :

La variation nette de trésorerie de -292,9 millions s'explique dès lors par le remboursement de 325 millions d'euros de dettes bancaires effectué par le Groupe lors du refinancement de son crédit syndiqué de 1 200 millions d'euros, et ce afin d'optimiser sa dette brute.

### **1.3.4 Endettement du Groupe**

Il apparaît que le Groupe n'est soumis à aucun risque de liquidité après examen des clauses de remboursement anticipé de prêts souscrits par les sociétés du Groupe ou du non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs...).

Au 31 décembre 2010, l'endettement brut du Groupe s'établissait à 1 036,2 millions d'euros, et l'endettement net à 691,3 millions d'euros. Malgré l'acquisition de la licence mobile pour plus de 240 millions d'euros au cours de la période, le Groupe reste un des opérateurs télécoms les moins endettés en Europe avec un ratio d'endettement de 0,87x au 31 décembre 2010, contre 1,01x au 31 décembre 2009.

L'endettement brut au 31 décembre 2010 est composé des principaux emprunts suivants :

#### Obligations convertibles « Océane » :

Le 21 juin 2006, Iliad a procédé à une émission d'Océane (Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes). Lors de cette opération, 3 754 968 obligations ont été émises à un montant nominal de 88,05 euros pour un montant net levé de 326,3 millions d'euros. Ces Océane viennent à maturité en janvier 2012 et portent un coupon de 2,2 %.

#### Crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros :

Le 9 juin 2010, le Groupe Iliad a mis en place un crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros auprès de 11 établissements internationaux. Ce crédit est venu refinancer le crédit de 1 200 millions d'euros mis en place lors de l'acquisition de Liberty Surf Group en 2008. Il se compose de deux tranches :

- une tranche de 600 millions d'euros venant refinancer la dette nette du Groupe. Cette tranche était totalement utilisée au 31 décembre 2010 ;

- une tranche de 800 millions d'euros, crédit revolving, ayant une maturité de juin 2015. Au 31 décembre 2010 cette tranche n'était pas utilisée.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe.

#### Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe Iliad a obtenu le soutien de la BEI, à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans. Au 31 décembre 2010 cette ligne n'était pas utilisée.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 31 décembre 2010.

#### Engagements de crédit bail :

Le Groupe utilise des lignes de crédit bail afin de financer les acquisitions immobilières nécessaires dans le cadre de son déploiement FTTH, et afin de financer une partie de ses équipements techniques.

Au 31 décembre 2010, le montant total des financements sous forme de crédit bail était de 95,6 millions d'euros, en progression de 43 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

### **1.3.5 Evènements postérieurs à la clôture**

Conformément aux termes des licences UMTS, Free Mobile (Groupe Iliad) et Orange ont signé le 2 mars 2011 un accord d'itinérance nationale mobile 2G. Free Mobile et Orange ont décidé d'élargir cet accord à la 3G.

Cet accord sera effectif lorsque Free Mobile, qui a pris l'engagement dans sa licence de déployer d'ici 2018 un réseau en propre couvrant au moins 90% de la population disposera d'une couverture d'au moins 25% de la population.

### **1.3.6 Objectifs**

Fort de ses résultats, le Groupe souhaite poursuivre sa politique de croissance rentable et s'est fixé les objectifs suivants :

#### **(a) Objectifs opérationnels :**

- dans le cadre du déploiement de son réseau FTTH, le Groupe :
  - prévoit d'avoir environ 100 000 abonnés FTTH d'ici fin 2011 ;
  - confirme son objectif de couvrir horizontalement 4 millions de foyers à fin 2012.
- dans le cadre du projet mobile :
  - couvrir 27% de la population française d'ici le mois de janvier 2012,
  - lancer une offre commerciale début 2012 ;

- un taux de dégroupage pour le Groupe supérieur à 90% à moyen terme ;
- afficher une part de marché Haut Débit fixe de 24%-25% à long terme.

#### **(b) Objectifs financiers :**

- un Free Cash Flow ADSL cumulé de plus de 1,1 milliard d'euros entre 2010 et 2012 (y compris Alice) ;
- doublement du chiffre d'affaires du Groupe à horizon 2015.

### **1.3.7 Frais de recherche et de développement**

La société Iliad supporte des frais de recherche et développement de même que les sociétés Freebox, Free, Free Infrastructure et Free mobile qui engendrent au niveau du Groupe des coûts de recherche et développement incluant les coûts de création de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, la conception de réseaux de type ADSL, fibre optique ou Mobile, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications, ainsi que les développements marketing adaptés aux nouveaux produits.

La politique de Recherche et Développement du Groupe a été initialement structurée autour de deux objectifs : offrir des services différenciés aux abonnés grâce à des matériels dédiés et réduire les coûts liés à la construction et l'exploitation de son réseau.

C'est dans cette optique que Freebox S.A.S. élabore les modems et décodeurs Freebox ainsi que les DSLAM Freebox installés par Free. De même, Free infrastructure conçoit des équipements adaptés facilitant le déploiement d'un réseau de type fibre optique dans le respect de la réglementation imposée par l'ARCEP, et Free mobile, un réseau Mobile tout IP nécessitant d'importants développements sur les équipements (et logiciels) d'accès au niveau du cœur de réseau.

Le Groupe entend en effet continuer à développer en interne, à la fois l'architecture des équipements destinés à l'exploitation de son réseau et à la fourniture des services à ses abonnés, ainsi les applications logicielles, basées sur des logiciels « libres » de type Linux, utilisées par chaque société du Groupe.

Les équipes en charge des activités de recherche et développement au sein du Groupe ont été regroupées sur les sociétés Freebox S.A.S, comprenant 24 salariés, dont 23 salariés affectés à l'activité de recherche et développement.

Au sein des effectifs des sociétés suivantes, la répartition des salariés affectés aux activités recherche et développement se présente comme suit :

- Free Mobile S.A.S. : 18 salariés,
- Free Infrastructure S.A.S. : 2 salariés,
- Free S.A.S. : 1 salarié,
- Iliad S.A. : 1 salarié.

Le Groupe a consacré 6,13 millions en 2010, contre 1,8 millions d'euros en 2009 et 1,6 millions d'euros en 2008 à des travaux d'études et de recherches portant principalement sur les activités Haut Débits, Fibres Optiques et Mobile. (Cf Note 7 des annexes aux comptes consolidés)

La politique de recherche et développement du Groupe vise à assurer le développement d'architectures réseaux et de solutions logicielles adaptées à une offre et un besoin ciblés ainsi que des matériels correspondants aisément assemblables par des constructeurs tiers, dans les meilleures conditions financières.

## 2. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS 2010

### 2.1 APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX 2010 D'ILIAD SA

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Le résultat d'exploitation de la Société s'établit à - 12 952 338 euros pour l'exercice contre - 8 691 505 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 26 090 141 euros contre 10 781 228 euros pour l'exercice précédent

Quant au résultat exceptionnel, il s'établit à 12 233 543 euros contre 1 453 891 pour 2009.

Au total, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se solde par un résultat net de 39 829 331 euros contre 17 264 330 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 39 829 331 euros.

### 2.2 APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES 2010

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un résultat net de 313,1 millions d'euros contre 175,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

### 2.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver comme suit la répartition des bénéfices :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	€ 39 829 331
Absorption des pertes antérieures	€ 0
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	€ 72 695
<b>Pour former un bénéfice entièrement distribuable de :</b>	€ 39 902 026
<b>Décide l'affectation suivante</b>	
A la réserve légale	€ 5 106
A titre de dividendes aux actionnaires un maximum de :	€ 21 981 078,80
Soit 0,40 euro par action	
<b>Solde</b>	€ 17 915 841,20
Porté au report à nouveau	€

Nous vous indiquons que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 54 952 697, correspondant à la somme des 54.696.740 actions composant le capital social au 31 décembre 2010 et des 255 957 actions susceptibles d'être émises, entre le 1er janvier 2010 et la date de détachement du dividende, dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions attribuées par le conseil d'administration en date du 20 janvier 2004 et par le conseil d'administration en date du 20 décembre 2005.

Le dividende à distribuer sera de 0,40 euro pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance, avant prélèvements sociaux. Il sera détaché de l'action le 4 juillet 2011 et sera mis en paiement en espèces le 7 juillet 2011.

Il est précisé que le montant global des dividendes distribués devra tenir compte de toutes les actions existantes à la date de détachement du dividende et qu'au cas où, à cette date, (i) la Société détiendrait certaines de ses propres actions, ou que (ii) la totalité des actions susceptibles d'être émises, à la suite de l'exercice des options de souscriptions d'actions attribuées par le conseil d'administration en date du 20 janvier 2004 et par le conseil d'administration du 20 décembre 2005, n'était pas effectivement émise, alors la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions (i) et (ii) sera affectée au compte « autres réserves ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2007	2008	2009
Nombre d'actions composant le capital <sup>1</sup>	54 396 248	54 438 847	54 525 813
Montant total des dividendes nets (en euros)	16 862 837	18 509 208	20 174 551
Montant du dividende net versé par action (en euro)	0,31	0,34	0,37

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que cette distribution constitue un revenu éligible à l'abattement de 40%, au titre des exercices 2007, 2008 et 2009 bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158.3-2° du Code général des impôts, et ce dans les conditions et limites légales, sous la responsabilité des actionnaires, sous réserve de l'option, par ces derniers, pour le prélèvement libératoire forfaitaire visé à l'article 117 quater du Code général des impôts.

## 2.4 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

---

<sup>1</sup> Nombre d'actions émises à la date de détachement du dividende

## 2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

## 2.6 DETTES FOURNISSEURS ET DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 aliéna 1 et D. 441-4 du Code de commerce, la Société présente la décomposition à la clôture des deux derniers exercices le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

### 2010

<i>(En milliers d'euros)</i> Au 31 décembre 2010	Encours	< ou égal à 30 jours	entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Dettes fournisseurs	2 866	22	6	0
Dettes fournisseurs en litige	0	0	0	1 480

### 2009

<i>(En milliers d'euros)</i> Au 31 décembre 2009	Encours	< ou égal à 30 jours	entre 31 et 60 jours	> de 60 jours
Dettes fournisseurs	1 622	4 218	96	0
Dettes fournisseurs en litige	0	0	0	7 329

## 3. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

### 3.1 INFORMATION RELATIVE AU CAPITAL SOCIAL ET A SA REPARTITION

#### 3.1.1 Cotation boursière

Les actions Iliad sont négociées sur l'Eurolist d'Euronext Paris depuis le 30 janvier 2004.

Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2010	54 696 740
Cours de clôture au 31 décembre 2010	81,40 €
Cours le plus haut sur 1an	89,54 €
Cours le plus bas sur 1 an	62,00 €
Capitalisation boursière au 31 décembre 2010	4 452,3 millions d'euros
Volume moyen quotidien sur 6 mois	89 916
Code ISIN	FR0004035913
Indices boursiers	SBF 120, SBF 80 et SBF 250

L'évolution du cours de bourse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 se présente comme suit :

2010	Cours par action (en euros) <sup>1</sup>	
	Plus haut	Plus bas
Janvier .....	89,54	78,35
Février .....	81,49	73,15
Mars .....	80,84	73,50
Avril .....	81,30	74,20
Mai .....	76,20	66,17
Juin .....	69,84	63,42
Juillet .....	71,45	62,00
Août .....	74,24	65,38
Septembre .....	76,80	71,56
Octobre .....	86,09	76,20
Novembre .....	81,99	76,23
Décembre .....	84,90	76,57

(1) Cours par action plus haut et plus bas en clôture de séance

### **3.1.2 Composition du capital social au 31 décembre 2010**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le capital social a été porté de 12 095 706,82 euros à 12 120 814,10 € suite à l'émission de 113 300 actions nouvelles émises suite à des levées d'options de souscription d'actions réalisées au titre des plans arrêtés par le conseil d'administration du 20 janvier 2004 et 20 décembre 2005.

Le capital social est divisé en 54 696 740 actions entièrement souscrites, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

### **3.1.3 Participation des mandataires sociaux dans le capital social de l'émetteur**

Au 31 décembre 2010, le capital et les droits de vote de la Société étaient répartis de la façon suivante :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>Pourcentage</b>
Xavier Niel <sup>(1)</sup>	34 965 720	63,93%	35 465 720	61,79%
Rani Assaf <sup>(2)</sup>	942 590	1,72%	1 885 180	3,28%
Antoine Levavasseur <sup>(1)</sup>	552 607	1,01%	1 069 624	1,86%
Cyril Poidatz <sup>(1)</sup>	690 614	1,26%	1 340 614	2,34%
Olivier Rosenfeld <sup>(3)</sup>	186 718	0,34%	186 718	0,33%
Alain Weill <sup>(3)</sup>	754	NS	754	NS
Pierre Pringuet <sup>(3)</sup>	2 037	NS	2 037	NS
Maxime Lombardini <sup>(1)</sup>	100	NS	100	NS
Thomas Reynaud <sup>(1)</sup>	150	NS	150	NS
Marie-Christine Levet <sup>(3)</sup>	150	NS	150	NS
Virginie Calmels <sup>(3)</sup>	150	NS	150	NS
Orla Noonan <sup>(3)</sup>	300	NS	300	NS
<b>Dirigeants</b>	<b>37 341 890</b>	<b>68,27%</b>	<b>39 951 497</b>	<b>69,61%</b>
<b>Public</b>	<b>17 354 850</b>	<b>31,62%</b>	<b>17 442 357</b>	<b>30,39%</b>
<b>Total</b>	<b>54 696 740</b>	<b>100,00%</b>	<b>57 393 854</b>	<b>100,00%</b>

(1) Dirigeant et administrateur de la Société

(2) Actionnaire dirigeant non administrateur de la Société

(3) Actionnaire non dirigeant administrateur de la Société

NS : Non significatif

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, le conseil d'administration vous informe que selon les informations qu'il a reçues, FMR LLC a déclaré, le 26 juillet 2010, avoir franchi le seuil de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détenir ainsi 5,03% du capital et 4,78% et des droits de vote de la Société.

### 3.1.4 Participation des salariés au capital social de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, au 31 décembre 2010, nous vous indiquons que le personnel de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ne détient aucune participation dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

Les salariés et anciens salariés de la Société ne détiennent aucune participation dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre 3 de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988.

Un accord de participation a été mis en place au sein du Groupe le 11 décembre 2009. La réserve spéciale de participation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 368 013 euros.

Enfin, nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le conseil d'administration a rédigé un rapport spécial, mis à votre disposition afin de vous informer des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 relatives aux options de souscription d'actions émises par votre Société.

### 3.1.5 Information concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, et compte tenu de la structure du capital social de la Société – Xavier Niel étant l'actionnaire majoritaire détenant 63,93% du capital social et 61,79% des droits de vote de la Société – il n'existe aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

### 3.1.6 Capital potentiel et titres donnant accès au capital social

	Date d'Attribution	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Nombre potentiel d'actions à émettre
Options	20 janvier 2004	16,30 €	20 janvier 2008	28 245
Options	20 décembre 2005	48,44 €	20 décembre 2009 / 20 décembre 2010	227 712
OCEANES	29 juin 2006	N/A	21 décembre 2011 <sup>(1)</sup>	3 754 968
Options	14 juin 2007	74,62 €	13 juin 2012	162 455
Options	30 août 2007	68,17 €	30 août 2012	680 300
Options	5 novembre 2008	53,79 €	5 novembre 2013	577 400
Options	30 août 2010	67,67 €	29 août 2014 / 29 août 2015	607 500
<b>Total</b>				<b>6 038 580</b>

(1) Septième jour ouvré précédant la date de remboursement, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2012, sauf remboursement anticipé

## 3.2 INFORMATION RELATIVE AUX PRISES DE PARTICIPATION ET CONTROLE

### 3.2.1 Prise de participation ou prise de contrôle

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, aucune participation significative ou contrôle au sein de sociétés françaises.

### 3.2.2 Sociétés contrôlées

Les principales sociétés contrôlées sont les suivantes :

100%	Free S.A.S.U. (France)	99,98%	Centrapel S.A.S. (France)	
100%	Iliad Gaming S.A.S.U. (France)	100%	IRE S.A.S.U. (France)	100%
				One.Tel S.A.S.U. (France)
100%	Free Infrastructure S.A.S.U. (France)	100%	IH S.A.S.U. (France)	99,9%
				Kedra S.A.S.U. (France)
95,18%	Online S.A.S. (France)	100%	Free Mobile S.A.S.U. (France)	89,96%
				Assunet S.A.S. (France)
100%	IFW S.A.S.U. (France)	100%	Immobilière Iliad S.A.R.L. (France)	
96,86%	Freebox S.A.S. (France)	100%	ProTelco S.A.S.U. (France)	
99,89%	CitéFibre S.A.DIR. (France)			
100%	Total Call S.A.R.L. (Maroc)	100%	Call One BPO (E.U.R.L.) (Maroc)	

## 4. AUTORISATIONS FINANCIÈRES

### 4.1 INFORMATION CONCERNANT LE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, autorisé par la sixième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2010, le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'acquisition d'actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social. Cette autorisation a été accordée pour une durée de dix-huit mois et restera valable jusqu'au 24 novembre 2011.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont, par ordre décroissant de priorité, les suivants :

- l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie reconnue par l'AMF comme pratique de marché admise ;
- l'attribution des actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des filiales du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- l'achat d'actions pour conservation et utilisation ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre) ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux de la Société dans le cadre des dispositions légales ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées conformément à la 14<sup>ème</sup> résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2010 et dans les termes qui y sont indiqués ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon, ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société.

Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, la Société a réalisé les opérations suivantes durant l'exercice :

	<u>Achats</u>	<u>Ventes</u>
Nombre de titres	626 771	630 445
Cours moyen de la transaction non pondéré ( <i>en euros</i> )	75,95	75,99
Montants globaux ( <i>en euros</i> )	47 605 864,55	47 906 701,35

A l'issue des achats et des ventes mentionnées ci-dessus, au 31 décembre 2010, la Société détient :

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice	60 300
Pourcentage auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,11%
Pour les finalités suivantes :	
• liquidité et animation du marché	0,045%
• attribution d'options d'achat d'actions	0,065%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	24 600
Valeur comptable du portefeuille ( <i>en euros</i> )	
Valeur de marché du portefeuille ( <i>en euros</i> ) <sup>(1)</sup>	2 002 440

(1) Sur la base du cours de clôture de l'action Iliad le 31 décembre 2010, soit 81,40 euros

## 4.2 DELEGATIONS DE COMPETENCE PERMETTANT D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

Le tableau des délégations de compétence, en cours de validité, accordées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au conseil d'administration de la Société, se présente comme suit :

<b>Délégations données au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire</b>				
	<b>Date de l'AG (n° de résolution)</b>	<b>Durée (Date d'expiration)</b>	<b>Montant nominal maximal autorisé</b>	<b>Utilisation en cours</b>
<b>Augmentation du capital social avec DPS</b>				
Augmentation du capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances	25 mai 2010 (7 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24 juillet 2012)	5 000 000 800 000 000	N/A
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes	23 juin 2009 (26 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (22 août 2011)	75 000 000	N/A
<b>Augmentation du capital social sans DPS</b>				
Augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances	25 mai 2010 (8 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24 juillet 2012)	5 000 000 (1) 800 000 000 (2)	N/A
Augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et par placement privé, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances	23 juin 2009 (24 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24 mai 2011)	5 000 000 (1)	N/A
Autorisation de fixer le prix d'émission d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par offre au public	25 mai 2010 (9 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24 juillet 2012)	5 000 000 (1)	N/A
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	25 mai 2010 (12 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24 juillet 2012)	1 209 570 (1)	N/A
Augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre au public ayant une composante d'échange initiée par la Société	25 mai 2010 (11 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (24 juillet 2012)	1 500 000 (1)	N/A

<b>Augmentation du capital social avec ou sans DPS</b>					
Augmentation du nombre de titres à émettre dans le cadre d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cas de demandes excédentaires	25 mai 2010 (10 <sup>ème</sup> résolution) si offre au public	26 mois (24 juillet 2012)		15% de l'émission initiale (1)	N/A
	23 juin 2009 (25 <sup>ème</sup> résolution) si placement privé	26 mois (24 mai 2011)		15% de l'émission initiale (1)	N/A
<b>Augmentation du capital réservée</b>					
Emission d'actions réservée aux salariés du Groupe	25 mai 2010 (13 <sup>ème</sup> résolution, rejetée)	N/A		N/A	N/A
<b>Stock options et attributions gratuites</b>					
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	29 mai 2008 (17 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (28 juillet 2011)		3 249 093 (correspondant à 6% du capital)	3 100 799
Attribution gratuite d'actions	29 mai 2008 (18 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (28 juillet 2011)		0,5% du capital (correspondant 60 066 actions)	N/A

- (1) Ce montant s'impute sur le plafond global pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 7<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 mai 2010.
- (2) Ce montant s'impute sur le plafond global pour les émissions de titres de créances fixé de 800.000.000 euros fixé par la 7<sup>ème</sup> résolution de l'AGM du 25 mai 2010

## 5. INFORMATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

### 5.1 MANDAT DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Mandataire Social	Date de première nomination	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société
<b>Président du conseil d'administration</b>			
Cyril POIDATZ	12/12/2003	31/12/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de Free S.A.S.</li> <li>• Président de One.Tel S.A.S.</li> <li>• Président de Online S.A.S.</li> <li>• Président de Dedibox S.A.S.</li> <li>• Président de IFW S.A.S.</li> <li>• Président de Free Infrastructure S.A.S.</li> <li>• Président de Free Mobile S.A.S.</li> <li>• Président de ProTelco S.A.S.</li> <li>• Président de IRE S.A.S.</li> <li>• Président de Kedra S.A.S.</li> <li>• Président de IH S.A.S.</li> <li>• Gérant de Total Call</li> <li>• Gérant de Immobilière Iliad</li> <li>• Président du directoire de Citéfibre S.A.</li> <li>• Président d'Iliad Gaming S.A.S.</li> </ul>
<b>Directeur général et Administrateur</b>			
Maxime LOMBARDINI	29/05/2007	31/12/2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du directoire de Citéfibre S.A.</li> <li>• Directeur général délégué de Free Mobile S.A.S.</li> </ul>
<b>Directeur général délégué et Administrateur</b>			
Xavier NIEL	12/12/2003	31/12/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de la société Ateme</li> <li>• Gérant d'Elysées Capital</li> <li>• Président d'Atelier 37 S.A.S.</li> <li>• Gérant de Sons</li> <li>• Membre du conseil de surveillance de Le Monde S.A.</li> <li>• Membre du conseil de surveillance de la société Editrice du Monde S.A.</li> <li>• Président de NJJ Holding S.A.S.</li> <li>• Président de NJJ Capital S.A.S.</li> <li>• Président de NJJ Immobilier S.A.S.</li> <li>• Président de NJJ Market S.A.S.</li> <li>• Président de Kima Ventures S.A.S.</li> <li>• Président de Freebox S.A.S.</li> <li>• Membre du conseil de surveillance de Citéfibre S.A.</li> <li>• Gérant de la société SNDM</li> </ul>
Antoine LEVAVASSEUR	27/05/2005	31/12/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général délégué de Free Mobile S.A.S.</li> </ul>

<b>Mandataire Social</b>	<b>Date de première nomination</b>	<b>Echéance du mandat</b>	<b>Autres mandats et fonctions exercées dans toute société</b>
Thomas REYNAUD	29/05/2008	31/12/2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du conseil de surveillance de Citéfibre S.A.</li> <li>• Directeur général délégué de Free Mobile S.A.S.</li> </ul>
<b>Administrateur</b>			
Olivier ROSENFELD	12/12/2003	31/12/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérant de Levary S.P.R.L.</li> <li>• Membre du conseil de surveillance de LowendalMassai S.A.</li> <li>• Membre du conseil de surveillance d'Iway Holdings S.A.S.</li> <li>• Administrateur de Open ERP S.A.</li> <li>• Eutelsat Communication S.A.</li> </ul>
<b>Administrateur Indépendant</b>			
Alain WEILL	12/12/2003	31/12/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président Directeur Général de NextRadio TV S.A.</li> <li>• Président de BFM TV S.A.S.U.</li> <li>• Président délégué de RMC S.A.M.</li> <li>• Président de RMC Régie S.A.S.U.</li> <li>• Président de RMC Sport S.A.S.U.</li> <li>• Président de Business FM S.A.S.U.</li> <li>• Président de News Participations S.A.S.</li> <li>• Président de WMC S.A.S.U.</li> <li>• Président de Groupe 01 S.A.S.U.</li> <li>• Président de 01 Régie S.A.S.U.</li> <li>• Président de Pôle Electro S.A.S.U.</li> <li>• Président de Groupe Tests Holding S.A.S.U.</li> <li>• Président de BFM Business TV S.A.S.U.</li> <li>• Président de CBFM S.A.S.U.</li> <li>• Président de Next Développement 1 S.A.S.U.</li> <li>• Président de Next Développement 2 S.A.S.U.</li> <li>• Président de Next Développement 3 S.A.S.U.</li> <li>• Président de Next Développement 4 S.A.S.U.</li> <li>• Représentant permanent de la RMC au Conseil d'Administration de Médiamétrie S.A.</li> </ul>
Pierre PRINGUET	25/07/2007	31/12/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général et administrateur de Pernod Ricard S.A.</li> <li>• Administrateur de Cap Gemini S.A.</li> </ul>
Marie-Christine LEVET	29/05/2008	31/12/2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• N/A</li> </ul>
Orla NOONAN	23/06/2009	31/12/2012	<p><b>Sociétés françaises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président de Knightly Investments S.A.S.</li> <li>• Administrateur de Groupe AB S.A.S.</li> <li>• Administrateur d'Elig Media S.A.</li> </ul> <p><b>Sociétés étrangères</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur de BTV</li> <li>• Administrateur de WB Television</li> <li>• Administrateur de RTL 9</li> <li>• Administrateur d'AB Luxembourg</li> </ul>

Mandataire Social	Date de première nomination	Echéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société
Virginie CALMELS	23/06/2009	31/12/2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président d'Endemol Fiction S.A.S.</li> <li>Président directeur général d'Endemol France S.A.S.</li> <li>Président d'Endemol Production S.A.S.</li> <li>Président Mark Burnett Production S.A.S.</li> </ul>
<b>Directeur général délégué</b>			
Rani Assaf	12/12/2003	31/12/2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général délégué de Free Mobile S.A.S.</li> <li>Vice-président et membre du conseil de surveillance de Citéfibre S.A.</li> </ul>

## 5.2 RENOUELEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Le mandat de Monsieur Maxime Lombardini arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2011. Nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à tenir en 2015.

## 5.3 OPERATIONS REALISEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE ILIAD

En application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la société a déclaré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers les transactions effectuées par six de ses mandataires sociaux et des personnes liées pour un volume de titres cédés de 921.301.

### **Etat récapitulatif des opérations réalisées en 2010 sur les titres d'Iliad par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010**

Personne concernée	Date de l'opération	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Montant total
Pierre Pringuet .....	6 janvier 2010	Achat	89,03	89 823,32 €
Antoine Levavasseur .....	6 janvier 2010	Cession	87,63	1 779 487,33€
Xavier Niel (personnes liées) .....	8 janvier 2010	Cession	87,28	2 295 390,36 €
Xavier Niel (personnes liées) .....	11 janvier 2010	Cession	86,82	1 159 163,19 €
Xavier Niel (personnes liées) .....	12 janvier 2010	Cession	85,72	7 744 363,92 €
Olivier Rosenfeld.....	21 janvier 2010	Achat	83,49	417 450,00 €
Alain Weill .....	4 mars 2010	Cession	80,73	78 308,88 €
Xavier Niel.....	25 mars 2010	Cession	73,01	14 602 000,00 €
Xavier Niel (personnes liées) .....	25 mars 2010	Cession	73,01	36 505 000,00 €
Olivier Rosenfeld.....	31 août 2010	Cession	70,75	1 061 250,00 €
Olivier Rosenfeld.....	1 <sup>er</sup> septembre 2010	Cession	74,50	344 041,00 €
Olivier Rosenfeld.....	6 septembre 2010	Cession	74,99	778 546,18 €
Olivier Rosenfeld.....	17 septembre 2010	Cession Call	80,00	-
Olivier Rosenfeld.....	10 décembre 2010	Cession	80,00	7 828,24 €
Olivier Rosenfeld.....	13 décembre 2010	Cession	80,00	1 190 371,76 €
Olivier Rosenfeld.....	14 décembre 2010	Cession	82,90	1 658 092,13 €
Antoine Levavasseur .....	20 décembre 2010	Levée d'option	48,44	983 671,08 €
Antoine Levavasseur (personnes liées)...	23 décembre 2010	Cession	83,17	415 859,50 €
Cyril Poidatz .....	24 décembre 2010	Levée d'option	48,44	983 671,08 €
Antoine Levavasseur (personnes liées)...	24 décembre 2010	Cession	83,30	1 999,20 €

## 5.4 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice 2010, les rémunérations versées aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants par la Société et les sociétés du groupe Iliad sont les suivantes :

### 5.4.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du conseil d'administration qui a confirmé sa volonté de transparence et de lisibilité en la matière par son adhésion au Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF.

La politique de rémunération mise en place au sein de la Société s'inscrit dans une logique de récompense régulière de la fidélité à moyen et long terme des dirigeants mandataires sociaux.

Dans ce cadre, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose uniquement d'une rémunération fixe complétée d'une politique d'attribution d'options de souscription d'actions et depuis 2010 d'actions gratuites.

Aucune rémunération, indemnité ou avantage spécifique n'est prévue au titre de la retraite, de la cessation de l'exercice du mandat social ou d'engagement de non concurrence.

#### (a) Rémunération fixe

	<u>Partie fixe</u>
<b>Cyril Poidatz</b> .....	154 800
Président du conseil d'administration .....	
<b>Maxime Lombardini</b> .....	384 000
Administrateur Directeur général.....	
<b>Xavier Niel</b> .....	173 040
Administrateur Directeur général délégué	
<b>Antoine Levavasseur</b> .....	172 800
Administrateur Directeur général délégué	
<b>Thomas Reynaud</b> .....	384 000
Administrateur Directeur général délégué	
<b>Rani Assaf</b> .....	154 800
Directeur général délégué .....	

#### (b) Politique d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions

La Société mène depuis de nombreuses années une politique régulière de distribution d'options de souscription d'actions attractive ou compétitive. L'objectif poursuivi est, tout en récompensant à un juste niveau les dirigeants du Groupe, d'élargir le périmètre des bénéficiaires à tous les collaborateurs apportant une réelle contribution à l'amélioration et au développement de l'activité du Groupe. Par ailleurs, une politique d'attribution d'actions gratuites a été mise en place au sein de la société Free Mobile au profit de certains dirigeants et salariés de cette société.

### *Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice 2010*

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2010.

### *Options de souscription ou d'achat d'actions levées au cours de l'exercice 2010*

<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS LEVEES AU COURS DE L' EXERCICE 2010 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL</b>			
<b>Nom du dirigeant mandataire social</b>	<b>Date du plan</b>	<b>Nombre d' options levées durant l' exercice</b>	<b>Prix d' exercice</b>
Cyril Poidatz	20 décembre 2005	20 307	48,44
Antoine Levavasseur	20 décembre 2005	20 307	48,44

### *Attribution d'actions gratuites à chaque dirigeant mandataire social par la société ou toute société du Groupe au cours des exercices 2010*

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au profit des mandataires sociaux au sein de la Société.

Toutefois, une attribution gratuite d'actions a été réalisée au profit de certains mandataires sociaux de la Société, par une société contrôlée au sens des dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, la société Free Mobile.

Dans ce cadre, le conseil d'administration du 3 mai 2010 de la Société a autorisé la mise en place d'un schéma d'intéressement de certains salariés et dirigeants, à travers un mécanisme d'attribution gratuite d'actions pouvant porter jusqu'à 5% du capital social de la société Free Mobile.

Faisant usage de cette autorisation et suite à la décision de l'associé unique de la société Free Mobile, le Président a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions par une décision en date du 12 mai 2010.

Cette attribution a été effectuée au profit des mandataires sociaux ci-après désignés au titre de leur mandat au sein de la société Free Mobile

<b>ACTIONS GRATUITES FREE MOBILE ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2010</b>					
<b>Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social par la Société et par toute société du Groupe</b>	<b>N° et date du plan</b>	<b>Nombre d' actions attribuées durant l' exercice</b>	<b>Valorisation unitaire des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés</b>	<b>Date d' acquisition</b>	<b>Date de Disponibilité</b>
Cyril Poidatz	12 mai 2010	1 825 694	0,63	12 mai 2012	13 mai 2014
Maxime Lombardini	12 mai 2010	2 555 971	0,63	12 mai 2012	13 mai 2014
Xavier Niel			N/A		
Antoine Levavasseur	12 mai 2010	1 825 694	0,63	12 mai 2012	13 mai 2014
Rani Assaf	12 mai 2010	1 825 694	0,63	12 mai 2012	13 mai 2014
Thomas Reynaud	12 mai 2010	2 555 971	0,63	12 mai 2012	13 mai 2014
<b>TOTAL</b>	N/A	10 589 024	N/A	N/A	N/A

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, concernant les attributions gratuites d'actions au profit de mandataires sociaux, la décision d'attribution doit soit fixer la quantité d'actions que ces derniers sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, soit décider que les actions ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions.

A ce titre et dans le cadre du plan du 12 mai 2010, il résulte de la décision du Président en date du 12 mai 2010 que chacun des mandataires sociaux, est tenu de conserver au nominatif au moins cinq pour cent (5 %) des actions gratuites issues de l'attribution jusqu'à la cessation effective de ses fonctions.

#### 5.4.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Les dispositions retenues par le conseil d'administration en matière de rémunération des administrateurs sont fixées au sein de son règlement intérieur. Dans ce cadre, les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont le montant est voté par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et la répartition est décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

L'assemblée générale du 25 mai 2010 (5ème résolution) a fixé le montant de l'enveloppe des jetons de présence à répartir à la somme de 100 000 euros. Le conseil d'administration a réparti cette somme entre les cinq administrateurs personnes physiques indépendants et non salariés de la Société, et ce de manière égalitaire.

Le tableau récapitulatif des jetons de présence versés aux administrateurs en 2010 se présente comme suit, étant précisé que parmi les mandataires sociaux non dirigeants, seuls les administrateurs indépendants personnes physiques non salariés perçoivent des jetons de présence.

<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>Montant versés au cours de l'exercice 2010</b>
<b>Olivier ROSENFELD</b>	
Jetons de présence.....	N/A
Autres rémunérations.....	N/A
<b>Alain WEILL</b>	
Jetons de présence.....	20 000
Autres rémunérations.....	N/A
<b>Pierre PRINGUET</b>	
Jetons de présence.....	20 000
Autres rémunérations.....	N/A
<b>Marie-Christine LEVET</b>	
Jetons de présence.....	20 000
Autres rémunérations.....	N/A
<b>Orla NOONAN</b>	
Jetons de présence.....	20 000
Autres rémunérations.....	N/A
<b>Virginie CALMELS</b>	
Jetons de présence.....	20 000
Autres rémunérations.....	N/A

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs indépendants personnes physiques non salariées pour l'exercice 2011 à 100 000 euros.

## 6. INFORMATIONS RELATIVES A LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

### 6.1 INFORMATIONS SOCIALES

#### *Les ressources humaines au niveau du Groupe*

Les effectifs de la Société au 31 décembre 2010 s'élèvent à 48 personnes pouvant être réparties comme suit :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Encadrement	25	12	37
Employés	3	8	11
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>48</b>

Les 48 salariés de la Société sont tous sous contrat à durée indéterminée. Au titre de l'exercice 2010, la société ILIAD a embauché 10 salariés.

Au niveau du groupe Iliad, à fin 2010, l'effectif s'établit à 4 355 personnes, en croissance de 7,5% par rapport à 2009. Cette progression s'explique par :

- le recrutement de personnel pour accompagner le développement des projets du Groupe dans la fibre optique (FTTH) et dans le mobile,
- la poursuite du renforcement des services d'assistance technique et de fidélisation des abonnés avec en particulier l'assistance technicien à domicile.

Le Groupe s'est attaché à développer les emplois permanents (CDI) et à limiter le recours à la sous-traitance.

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a recruté 233 cadres. Toutefois, la proportion de cadres dans le Groupe est restée stable sur la période, et représente près de 13% de l'effectif total du Groupe.

#### *Organisation du temps de travail et absentéisme*

La Société respecte la durée légale du temps de travail fixée à 35 heures par semaine. Un accord collectif a été conclu avec les salariés le 10 février 2000. Cet accord prévoit que la durée hebdomadaire de travail des employés non cadres s'inscrit dans le cadre d'un horaire collectif fixe ou modulé. Cet accord prévoit que les cadres sont au forfait en jours sur l'année avec 11 jours de repos au titre de la réduction du temps de travail. Aucune heure supplémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Aucun absentéisme particulier des salariés n'a été observé au titre de l'exercice.

Au niveau du Groupe, la signature d'un nouvel accord dans le cadre des négociations annuelles obligatoires au cours de l'exercice 2010 a permis d'homogénéiser la politique de rémunération et le temps de travail des téléconseillers sur les différents sites en France.

### ***Conditions d'hygiène et de sécurité***

La Société siège dans un immeuble très récent. Par conséquent, les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées.

Au cours de l'année 2010, le Groupe a mis en place les moyens spécifiques et nécessaires pour la protection de la santé de ses salariés dans le cadre de la pandémie grippale H1N1. Ainsi une information régulière sur l'extension des risques de la maladie, les mesures à prendre pour limiter sa propagation et les recommandations sanitaires ont été diffusées aux salariés du Groupe.

Afin d'améliorer la qualité de l'environnement de travail des salariés le Groupe a mis en place certaines initiatives pilotes :

- en collaboration avec la Commission d'Hygiène et de Sécurité et la médecine du travail, une étude a été menée sur les risques psychosociaux du métier de téléconseiller et une formation spécifique a été élaborée (elle sera proposée en 2011) pour sensibiliser les managers de proximité à la détection des symptômes chez les collaborateurs.
- une enquête a été réalisée en collaboration avec le CHSCT sur « Votre opinion sur votre situation de travail » : il en résulte que 87% de salariés des équipes d'assistance abonné ayant répondu au questionnaire sont satisfaits, voire tout à fait satisfaits de leur travail. Cette enquête initiée sur une des filiales en 2010 a vocation à être conduite sur l'ensemble des autres entités du groupe à partir de l'année 2011.

### ***Formation professionnelle***

la formation tient une place centrale dans le groupe et plus particulièrement au niveau des équipes du service client, qui représente la majorité des effectifs.

En 2010, la formation représente près de 258 981 heures réparties au sein des différentes filiales du Groupe. Près de 75% du personnel salarié a bénéficié d'une formation au cours de l'année. Cet important volume de formation représente en moyenne un équivalent de 63 heures de formation par salarié et par an.

### ***Emploi et insertion des travailleurs handicapés***

La Société veille à l'insertion des travailleurs handicapés au sein du Groupe afin de promouvoir la diversité au sein de ses équipes.

### ***Œuvres sociales***

Le Groupe s'efforce à travers différentes actions de tisser des relations de proximité au niveau local avec différents acteurs sociaux.

Une des sociétés du Groupe qui a renouvelé son parc informatique en 2010 a fait don d'un lot d'anciens ordinateurs à une association caritative.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Mission Locale pour l'emploi, la société Free propose aux demandeurs d'emploi des simulations d'entretien d'embauche pour faciliter leur intégration professionnelle.

En 2009, le site de Marseille (société Free) a reçu le label Empli'tude, pour ses bonnes pratiques sociales. Il s'agit d'un label territorial établi avec l'AFNOR (Association française de normalisation) portant sur l'évaluation d'un ensemble d'actes concrets de l'entreprise en faveur de :

- l'accès à l'emploi des publics éloignés du marché du travail ;

- l'accompagnement et le suivi des salariés dans l'entreprise ;
- la diffusion de bonnes pratiques en faveur de l'insertion professionnelle, en interne et en externe.

Les services des ressources humaines proposent également aux salariés une aide à la résolution de problèmes périphériques à l'emploi, tel que le logement, avec un accompagnement personnalisé.

La fondation d'entreprise Free, intervient en faveur de la réduction de la fracture numérique et du développement des logiciels libres.

A cet effet, elle aide les personnes défavorisées et les organismes d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique à accéder aux services et à la technologie de l'Internet et tend à développer tous types d'actions s'y rapportant en mettant à leur disposition des fonds, du matériel ou des capacités d'hébergement. En outre, elle met en œuvre des projets liés aux logiciels libres notamment en permettant sa diffusion et son accès auprès des personnes physiques et morales susvisées. Elle contribue ainsi par ses missions à favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs de personnes les plus démunies.

## 6.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe estime que ses activités d'opérateur de réseaux fixe et mobile de communications électroniques ainsi que de constructeur d'équipements de communications électroniques ne présentent pas de risques majeurs pour l'environnement. En effet, ces activités ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Au-delà du respect des normes nationales et communautaires de plus en plus strictes en termes de respect de l'environnement et d'empreinte carbone, la conception par le Groupe des équipements mis en œuvre au sein de son réseau (DSLAM, Freebox...) répond à un cahier des charges particulièrement rigoureux.

En matière de gestion de la relation avec ses abonnés, le Groupe s'efforce de traduire au quotidien les orientations définies par les pouvoirs publics dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (i) par la réduction au maximum des échanges papiers et le recours privilégié à des supports électroniques à tous les stades de la relation Abonné (commercialisation, souscription, gestion de l'Abonnement, facturation...) (ii) le recours privilégié à des modes de paiements efficaces permettant de réduire les traitements matériels, (iii) par la propriété de l'Élément de réseau, permettant sa réattribution après reconditionnement à un autre abonné après résiliation (iv) des modalités appropriées permettant de lisser les demandes de renouvellement et dissuadant les renouvellements anticipés.

Si la majorité des composants provient des zones Asiatique et Amérique qui concentrent la totalité des fournisseurs à même de pouvoir répondre aux volumes de production inhérents à un marché de masse, l'assemblage final des équipements mis à disposition par le Groupe à ses abonnés s'effectue en Europe, au plus près du marché final.

Le Groupe utilise certains produits et composants qui sont susceptibles de présenter des risques pour l'environnement (même mineurs). Conformément à la réglementation spécifique applicable, la mise en décharge agréée et la destruction, à l'issue d'un tri permettant de valoriser les éléments reconditionnables (disque dur, tuner TNT...), de ces produits et composants est confiée à une société tierce en vue d'un recyclage selon les règles draconiennes de la filière DEEE.

Le Groupe s'efforce ainsi de développer des plateformes techniques disposant d'une durée de vie élevée grâce à des composants techniques performants associés à des évolutions logicielles. Afin de répondre aux besoins de certains de ses Abonnés visant à disposer d'une offre d'entrée de gamme simple, et plutôt que de développer un équipement terminal spécifique, le Groupe a préféré opter pour le reconditionnement d'équipements d'ancienne génération (Freebox v4 et HD). Commercialisée fin 2010, la nouvelle génération d'équipement mis à disposition des Abonnés (« Freebox Revolution »)

apporte des avancées significatives en termes de consommation électronique (700 mW en veille, soit 10 fois moins que la précédente génération).

Le déploiement du réseau du Groupe répond à un cahier des charges imposant un très haut niveau d'efficacité en termes d'architectures : c'est ainsi que les châssis des équipements d'accès ADSL (DSLAM) sont à très haute densité afin d'optimiser la consommation moyenne par abonné et l'emprise au sol, la mutualisation des accès en fibre optique s'effectue en priorité dans des points de mutualisation de grande capacité (PMGC) permettant de minimiser les déplacements au niveau de chaque immeuble.

En réponse aux attentes exprimées par les pouvoirs publics en vue de dissiper les craintes des habitants, le déploiement du réseau mobile s'effectue sur des bases privilégiant de nouvelles générations d'équipements radio plus efficaces (encombrement, puissance, consommation énergétique réduites) plus facilement intégrables dans le paysage urbain et la mutualisation des installations existantes. Les déploiements sont également conditionnés au respect des chartes édictées au niveau local par les collectivités, et soumis à des contrôles réguliers de la part d'auditeurs indépendants.

En privilégiant la réutilisation sur son futur réseau mobile des terminaux existants, et en développant avec ses partenaires une filière de recyclage / reconditionnement, le Groupe ambitionne également de réduire l'impact lié aux renouvellements prématurés des terminaux sur le marché mobile.

Les coûts liés au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques sont provisionnés dans les comptes du Groupe.

## **7. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

La Société exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître pour le Groupe de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les risques et incertitudes présentés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle ne considère pas comme étant significatifs pourraient également avoir une incidence défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

### **7.1 PROCESSUS DE CONTROLE DES RISQUES PRINCIPAUX**

La Société a mis en place et continue de développer un processus de contrôle interne lui permettant de gérer les risques liés à sa stratégie, son développement ou ses processus de décision.

Par ailleurs, les principaux risques pouvant impacter la Société sont identifiés, évalués et revus par la Direction Générale.

### **7.2 LES RISQUES FINANCIERS**

Les risques de change, de taux, de liquidités, d'actions, de crédit, de contrepartie et de concentration sont exhaustivement présentés dans les Notes 28 et 32 des annexes aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2010.

### **7.3 RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DU GROUPE ET A SA STRATEGIE**

Dans le but de préserver sa capacité à rester techniquement innovant le Groupe a créé depuis 2000 une équipe de recherche et développement. Cette équipe travaille sous l'impulsion directe de la direction.

De même, afin de permettre au Groupe de faire face à une forte croissance et d'anticiper les besoins de recrutement notamment parmi les équipes des centres d'appels, une procédure de reporting a été mise en place afin de mesurer le taux d'appels reçus, aboutis, répondus, et les délais d'attente. Ce reporting est adressé de façon régulière à la direction.

D'autre part la direction bénéficie d'une remontée régulière des informations techniques concernant l'état de la plate-forme et du réseau du Groupe et les besoins en terme de recrutement (en nombre et compétence), et de financement pour faire évoluer les infrastructures techniques.

## **7.4 RISQUES RELATIFS AUX SECTEURS INTERNET ET DES TELECOMMUNICATIONS**

Compte tenu de la réglementation particulière applicable à ses activités, qui relèvent du domaine des télécommunications, le respect de la législation et de la réglementation en vigueur, un contrôle régulier est effectué par la direction des affaires réglementaires. Les risques relatifs aux secteurs d'activité du Groupe sont principalement couverts par la mise en place d'une équipe interne dédiée au suivi de la réglementation des secteurs internet et des télécommunications et de ses impacts économiques et juridiques sur notre activité.

Par ailleurs, le déploiement d'un réseau de fibres optiques ainsi que le déploiement d'un réseau radioélectrique de troisième génération sont conditionnés à l'obtention d'autorisations, notamment d'occupation du domaine public ou privé. Un retard dans l'obtention desdites autorisations pourrait entraîner un ralentissement dans le déploiement des réseaux.

## **7.5 RISQUES JURIDIQUES LIES A L'ACCES INTERNET**

De façon à limiter les risques relatifs à la responsabilité des fournisseurs d'accès internet ou d'hébergement la procédure d'inscription des abonnés mise en place par le Groupe n'autorise la présence d'aucun utilisateur anonyme sur son réseau. En effet la procédure d'inscription ne permet pas à un nouvel utilisateur de se connecter en ligne puisqu'il est obligatoire d'attendre un courrier de confirmation avec un login et un mot de passe pour se connecter pour une première fois à l'offre proposée par le Groupe.

Cette procédure qui permet de valider le nom et l'adresse de chaque nouvel abonné a été mise en place dès le lancement de l'offre et permet de ne pas avoir d'utilisateur anonyme sur le réseau. Ainsi le Groupe est en position de répondre et de collaborer à toutes demandes sur l'identité d'un utilisateur indélébile en cas de procédure judiciaire.

Pour chaque nouveau service, le Groupe prend la précaution de rappeler à ses abonnés et utilisateurs le principe de leurs responsabilités à raison des contenus qu'ils mettent à disposition des autres intervenants.

Les risques de nature juridique sont suivis par un service dédié. Le Groupe couvre les risques inhérents à son exploitation et à ses opérations par des assurances spécifiques.

## **8. RESOLUTIONS PROPOSEES**

Le Président du conseil d'administration soumet à votre approbation les résolutions dont l'objet est précisé et commenté dans le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**



TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2010	2009	2008	2007	2006
<b><u>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
<b>Capital social.....</b>	<b>12 120 814</b>	<b>12 095 707</b>	<b>12 061 987</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>
Nombre d'actions ordinaires existantes .....	54 696 740	54 583 440	54 431 275	54 151 550	54 151 550
Nombre maximal d'actions futures à créer.....					
- Par conversion d'obligations .....	3 754 968	3 754 968	3 754 968	3 754 968	3 754 968
- Par exercice de droit de souscription.....	2 283 612	1 818 163	2 072 541	946 365	946 365
<b><u>OPERATION ET RESULTAT DE L'EXERCICE</u></b>					
<b>Chiffre d'affaires hors taxes.....</b>	<b>31 915 688</b>	<b>28 428 388</b>	<b>26 945 546</b>	<b>25 757 745</b>	<b>25 319 251</b>
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	81 449 792	11 514 003	458 339	40 559 586	77 417 945
Impôts sur les bénéfices .....	-14 457 984	-13 720 715	-3 641 535	2 010 793	817 065
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	39 829 331	17 264 330	3 880 591	32 414 865	77 586 950
Résultat distribué .....	21 981 078	20 247 246	16 862 837	16 786 981	14 620 919
<b><u>RESULTAT PAR ACTION</u></b>					
Résultat après impôts, participation de salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions.....	1,75	0,46	0,08	0,71	1,41
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	0,73	0,32	0,07	0,60	1,43
Dividende attribué à chaque action.....	0,40	0,37	0,34	0,31	0,27
<b><u>PERSONNEL</u></b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice .....	48	44	37	33	31
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	3 213 746	2 743 377	2 711 916	2 407 623	2 072 770
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice .....	1 592 634	508 464	2 117 364	1 063 844	856 990